

Revue Ivoirienne de Géographie des Savanes



RIGES

ISSN: 2521-2125

Numéro 8

Juin 2020



Publiée par le Département de Géographie de l'Université Alassane OUATTARA de Bouaké

ADMINISTRATION DE LA REVUE

Direction

Arsène DJAKO, Professeur Titulaire à l'Université Alassane OUATTARA (UAO)

Secrétariat de rédaction

- **Joseph P. ASSI-KAUDJHIS**, Professeur Titulaire à l'UAO
- **Konan KOUASSI**, Maître de Conférences à l'UAO
- **Dhédé Paul Eric KOUAME**, Maître-Assistant à l'UAO
- **Yao Jean-Aimé ASSUE**, Maître-Assistant à l'UAO
- **Zamblé Armand TRA BI**, Maître-Assistant à l'UAO
- **Kouakou Hermann Michel KANGA**, Assistant à l'UAO

Comité scientifique

- **HAUHOUOT** Asseypo Antoine, Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)
- **ALOKO** N'Guessan Jérôme, Directeur de Recherches, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)
- **AKIBODÉ** Koffi Ayéchoro†, Professeur Titulaire, Université de Lomé (Togo)
- **BOKO** Michel, Professeur Titulaire, Université Abomey-Calavi (Benin)
- **ANOH** Kouassi Paul, Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)
- **MOTCHO** Kokou Henri, Professeur Titulaire, Université de Zinder (Niger)
- **DIOP** Amadou, Professeur Titulaire, Université Cheick Anta Diop (Sénégal)
- **SOW** Amadou Abdoul, Professeur Titulaire, Université Cheick Anta Diop (Sénégal)
- **DIOP** Oumar, Professeur Titulaire, Université Gaston Berger Saint-Louis (Sénégal)
- **WAKPONOU** Anselme, Professeur HDR, Université de N'Gaoundéré (Cameroun)
- **KOBY** Assa Théophile, Maître de Conférences, UFHB (Côte d'Ivoire)
- **SOKEMAWU** Koudzo, Professeur Titulaire, UL (Togo)

EDITORIAL

La création de RIGES résulte de l'engagement scientifique du Département de Géographie de l'Université Alassane Ouattara à contribuer à la diffusion des savoirs scientifiques. RIGES est une revue généraliste de Géographie dont l'objectif est de contribuer à éclairer la complexité des mutations en cours issues des désorganisations structurelles et fonctionnelles des espaces produits. La revue maintient sa ferme volonté de mutualiser des savoirs venus d'horizons divers, dans un esprit d'échange, pour mieux mettre en discussion les problèmes actuels ou émergents du monde contemporain afin d'en éclairer les enjeux cruciaux. Les rapports entre les sociétés et le milieu naturel, la production agricole, l'amélioration des conditions de vie des populations rurales et urbaines, l'accès à l'eau potable, le développement territorial et les questions sanitaires ont fait l'objet d'analyse dans ce présent numéro. RIGES réaffirme sa ferme volonté d'être au service des enseignants-chercheurs, chercheurs et étudiants qui s'intéressent aux enjeux, défis et perspectives des mutations de l'espace produit, construit, façonné en tant qu'objet de recherche. A cet effet, RIGES accueillera toutes les contributions sur les thématiques liées à la pensée géographique dans cette globalisation et mondialisation des problèmes qui appellent la rencontre du travail de la pensée prospective et de la solidarité des peuples.

Secrétariat de rédaction

KOUASSI Konan

COMITE DE LECTURE

- KOFFI Brou Emile, Professeur Titulaire, UAO (Côte d'Ivoire)
- ASSI-KAUDJHIS Joseph P., Professeur Titulaire, UAO (Côte d'Ivoire)
- BECHI Grah Félix, Maître de Conférences, UAO (Côte d'Ivoire)
- MOUSSA Diakité, Maître de Conférences, UAO (Côte d'Ivoire)
- VEI Kpan Noël, Maître de Conférences, UAO (Côte d'Ivoire)
- LOUKOU Alain François, Maître de Conférences, UAO (Côte d'Ivoire)
- TOZAN Bi Zah Lazare, Maître de Conférences, UAO (Côte d'Ivoire)
- ASSI-KAUDJHIS Narcisse Bonaventure, Maître de Conférences, UAO (Côte d'Ivoire)
- KOFFI Yao Jean Julius, Maître de Conférences, UAO (Côte d'Ivoire).

Sommaire

<p>GANOTA Boniface, TOUMBA Tizi</p> <p><i>Emondage et extinction des épineux dans les zones de culture : le cas des peuplements naturels à <i>Faidherbia albida</i> et <i>Balanites egyptiaca</i> dans les villages du sud-est du bassin versant de Mayo Sorawel (Nord-Cameroun)</i></p>	7
<p>TOKO Mouhamadou Inoussa</p> <p><i>Phytoécologie du groupement à <i>Pterocarpus erinaceus</i> et <i>Isoberlinia doka</i> des forêts claires de la Forêt classée des Monts Kouffé et sa périphérie sud au Bénin</i></p>	26
<p>N'GUESSAN Kouassi Fulgence</p> <p><i>Evolution de l'occupation du sol dans la sous-prefecture de Bondoukou (nord-est de la Côte d'Ivoire)</i></p>	42
<p>Daniel SAIDOU BOGNO, Félix MBÉLÉ ABBO,</p> <p><i>Coupe anarchique de bois et problématique de la gestion durable des ressources ligneuses à la périphérie ouest du parc national de la Bénoué (Nord-Cameroun)</i></p>	61
<p>HOUEHOUNHA Anatole, GBESSO Gbodja Houéhanou François, GBESSO Florence Koussi, TENTE Agossou Hugues Brice</p> <p><i>Importance de l'usage thérapeutique de <i>xylopiya aethiopica</i> (dunal) a. Rich (annonaceae) pour les communautés locales de la commune de Covè (Bénin)</i></p>	81
<p>BOUSSARI Farydh Ayinla Abiola, Sylvestre CHAFFRA, Toussaint Olou LOUGBEGNON</p> <p><i>Formes d'usages des termitières épigées par les populations locales dans le Bénin méridional (Sud de la dépression de la Lama)</i></p>	102
<p>Hermann Dimon AWO, imin DJONDO, Toussaint Olou LOUGBEGNON, Brice TENTE</p> <p><i>Trichechus senegalensisen Afrique : les enjeux socio-culturels et écologiques d'une espèce menacée</i></p>	122
<p>Mamadou AIDARA, Sidia Diaouma BADIANE</p> <p><i>Etude exploratoire des effets de l'exploitation artisanale de l'or sur le paysage forestier dans la Commune de Khossanto (Sénégal).</i></p>	141

TOUSSOUMNA Eric, KOSSOUMNA LIBA'A Natali, Natali KOSSOUMNA LIBA'A	161
<i>L'effort de pêche : une condition pour la résilience des pêcheurs sur l'île de Yabai dans le lac de Maga au Cameroun</i>	
Ibrahima Faye DIOUF, Momar DIONGUE, Mamadou Bouna TIMERA	176
<i>L'agro-écologie dans la zone des Niayes : expériences d'une transition dans les communes de Diender Guedj et de Kayar (Sénégal)</i>	
ALASSANE Abdourazakou	193
<i>Rites traditionnels chez les Moba et leurs impacts sur la végétation à l'ouest de la région des savanes au Nord-Togo</i>	
SISSOKO Sounko, MARIKO Seydou	208
<i>Analyse de la production Agricole dans le Cercle de Kati au Mali</i>	
Songoumon SILWAY, Kouassi Paul ANOH	223
<i>Analyse des « conditions de pauvreté » dans les exploitations agricoles familiales du département de Korhogo</i>	
AGUIA-DAHO Jacques Evrard Charles, GBENOU Pascal, NATTA M'PO Kouagou Angelo,	246
<i>Production de l'igname dans la commune de Natitingou au Bénin : pratiques culturelles versus pratiques sociales</i>	
KAKOU Yao Sylvain Charles, YEO Napari Elisée, SEKONGO Largaton Guénolé	260
<i>Contribution du débarcadère à l'amélioration des conditions de vie et de travail des acteurs de la pêche artisanale de Locodjoro (commune d'Attécoubé, Abidjan-Côte d'Ivoire)</i>	
COULIBALY Aboubakar, KASSI Kadjo Jean Claude, VEI Kpan Noël	275
<i>Impacts socio-économiques des travaux de renforcement de l'alimentation en eau potable à Korhogo</i>	
Trotsky MEL, BOLOU Gbitry Abel, GOUAMENE Didier-Charles	292
<i>Le barrage hydroélectrique de Kossou : cinquante ans après, quelle contribution à la modernisation de la localité de Kossou (centre de la côte d'ivoire) ?</i>	

ELEAZARUS Atsé Laudose Miguel	309
<i>Atouts et contraintes du site de la ville d'Adzopé au sud-est de la Côte d'Ivoire</i>	
EBIAN Jean Paul Enoh Koffi, ESSAN Kodia Valentin, ALOKO-N'GUESSAN Jérôme	325
<i>Dynamique démographique et recomposition socio-spatiale dans la commune de Cocody</i>	
Daniel Valérie BASKA TOUSSIA	347
<i>Epidémiologie spatiale des maladies tropicales négligées (lèpre, schistosomiase, filariose lymphatique, vers intestinaux) en milieu sahélien : cas de Maroua (Extrême-Nord, Cameroun)</i>	
ANDIH Kacou Firmin Randos	371
<i>Analyse prospective de l'urbanisation de la Côte d'Ivoire à l'horizon 2050</i>	
KOUASSI N'guessan Gilbert	396
<i>Hévéaculture et disponibilité alimentaire dans la commune de Dabou</i>	

ANALYSE DES « CONDITIONS DE PAUVRETE » DANS LES EXPLOITATIONS AGRICOLES FAMILIALES DU DEPARTEMENT DE KORHOGO

Songoumon SILWAY, Doctorant, Institut de Géographie Tropicale/ Université Félix Houphouët Boigny, Institut de Géographie Tropicale/ Université Félix Houphouët Boigny, Email : song_silway@yahoo.fr

Kouassi Paul ANOH, Professeur Titulaire, Institut de Géographie Tropicale/ Université Félix Houphouët Boigny, Institut de Géographie Tropicale/ Université Félix Houphouët Boigny, Email : anohpaul@yahoo.fr

Résumé

La pauvreté entraîne une forte dépendance des agriculteurs des ressources naturelles pour satisfaire leurs besoins d'où une surexploitation de ces ressources. La gestion durable des terres agricoles nécessite donc la prise en compte de la vulnérabilité des populations. Cette étude visait ainsi à analyser des « conditions de pauvreté » dans les exploitations agropastorales à Korhogo. Pour y arriver, des enquêtes démographiques et socio-économiques ont été réalisées sur un échantillon de 384 exploitants. L'analyse des données et le test de khi carré ont permis d'identifier plusieurs facteurs déterminants de la pauvreté : les nombreuses familles polygamiques avec plusieurs enfants à charge, l'ignorance due à un niveau d'instruction relativement bas, un accès limité voire inexistant à la terre, la récurrence des dégâts de culture, la faiblesse du dédommagement des victimes des dégâts de culture l'insuffisance des revenus agricoles, et la sévérité de la soudure.

Mots clés : « Conditions de pauvreté », Analyse, Exploitations agricoles familiales, Département de Korhogo, Côte d'Ivoire

Abstract

Poverty leads to farmers' heavy dependence on natural resources to meet their needs, resulting in overexploitation of these resources. Sustainable management of agricultural land therefore requires taking into account the vulnerability of populations. This study thus aimed to analyse "poverty conditions" on agro-pastoral farms in Korhogo. To do so, demographic and socio-economic surveys were conducted on a sample of 384 farmers. Data analysis and the chi-square test made it possible to identify several determining factors of poverty: the many polygamous families with several dependent children, ignorance due to a relatively low level of education, limited or even non-existent access to land, recurrent crop damage, low compensation for victims of crop damage, insufficient agricultural income, and the severity of the hunger gap.

Keywords : " Conditions of poverty ", Analysis, Family farms, Korhogo Department, Ivory Coast.

Introduction

Les exploitations familiales restent la forme la plus commune d'organisation agricole et ce, même dans les pays industrialisés (BANQUE MONDIALE, 2008, p.107). Pourtant, dans le monde, trois quarts des personnes pauvres souffrant de la faim vivent dans les zones rurales et tirent l'essentiel de leurs ressources des activités agricoles (FIDA, 2016b, p. 21, 26). 80% des personnes les plus pauvres au monde, vivent et travaillent dans les zones rurales des pays en développement (BM, 2015, p.15 ; FIDA, 2018, p.2). En 2013, la moitié des pauvres du monde vivaient en Afrique subsaharienne où 42 % de la population subsistaient dans des conditions d'extrême pauvreté (NATIONS UNIES, 2017, p.12 ; FAO, 2018). Pourtant, on estime en effet que plus de 90% de la production agricole en Afrique de l'Ouest est le fait d'exploitations familiales (CEDEAO, 2015, p.13). Le revenu des pauvres en milieu rural dépend majoritairement des ressources naturelles (PNUD, 2011, p.60). On estime que 65% de la population d'Afrique subsaharienne est rurale et dépend directement ou indirectement des forêts et des terres boisées pour son alimentation, le bois de feu, les matériaux de construction, les médicaments, les huiles, les gommes, les résines et le fourrage (H. LINIGER 2011, P.191). En Côte d'Ivoire, selon le MINRAH (2013, p.3), le cycle vicieux de la pauvreté touche en majorité les populations rurales (62,45%). Ces ménages ruraux vivent dans une situation de précarité qui pourrait rapidement sombrer dans une situation d'insécurité alimentaire sévère en cas de choc, même léger, qui affecterait leurs moyens d'existence (INS, 2015, p.9, 57). Les pauvres se concentrent dans les zones rurales et dépendent pour la plupart de l'agriculture pour assurer leur subsistance (MINISTERE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT, 2019, p.25).

Les conséquences de la pauvreté sur le plan écologique sont donc désastreuses et amplifient encore la pauvreté initiale ou la perte de moyens de subsistance (OCDE, 2001, p.15). Au regard de l'impact de la pauvreté sur les ressources naturelles et de la forte dépendance des populations rurales des ressources naturelles, il apparaît important de s'interroger sur les facteurs déterminants qui continuent d'alimenter la pauvreté chez les agriculteurs. Ainsi, la relation entre pauvreté et dégradation de l'environnement soulève-t-elle des questions et nécessite un examen sur les « conditions de pauvreté » qui aidera à mieux s'attaquer aux causes complexes de la pauvreté en milieu rural, sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions. Cet article a donc pour objectif de donner des indications sur « les conditions de pauvreté » au niveau des exploitations agropastorales à Korhogo.

1. Outils et méthode

Dans cet article, certains termes tels que « famille », « ménage » ont été clairement définis et situés dans le contexte de leur utilisation. La clarification du concept de la pauvreté s'est également avérée nécessaire. En d'autres termes, qu'est-ce qui est perçu comme pauvreté selon cette recherche et qui peut être considéré comme étant un pauvre ? Le concept de "famille" se distingue de celui de "ménage". Le ménage est défini comme un groupe de personnes apparentées ou non répondant à plusieurs critères que sont : le fait de vivre sous un même toit, de reconnaître l'autorité d'un même individu appelé chef de ménage, de partager les repas, d'avoir une source commune de revenu ou de mettre en commun les moyens permettant de satisfaire les besoins essentiels du ménage (Ministère de l'Agriculture, 2015, pp.29-30). La structure familiale est simple, fondée sur le «ménage», elle abrite sous le même toit père, mère, enfants (famille nucléaire), parfois un ou plusieurs parents dépendants (famille élargie). La cellule familiale coïncide avec la cellule agricole. Le lien étroit entre la structure, les activités, la composition du ménage ainsi que les capitaux utilisés pour la production amènent à parler d'exploitation agricole familiale en tant que mode de production. La pauvreté est un phénomène complexe, pluridimensionnel. Le PNUD (2000, p.34) déclare ainsi que :

« la pauvreté n'est pas un phénomène unidimensionnel se résumant en un manque de revenus pouvant être résolu de façon sectorielle. Selon lui, il s'agit d'un problème multidimensionnel qui nécessite des solutions multisectorielles intégrées ».

En Côte d'Ivoire, une approche subjective de l'INS (2015, p.11) a permis d'établir le profil du pauvre comme un individu difficultés à bien se nourrir, bien se vêtir, bien se loger et bien se soigner. Le pauvre est également représenté comme un chef de ménage qui offre un seul repas par jour à sa famille, fait des choix pour scolariser ses enfants et a besoin de l'aide des autres pour survivre. En milieu rural, il bénéficie de l'entraide de sa communauté alors qu'en milieu urbain il est stigmatisé et souvent rejeté, ce qui le conduit souvent au stress.

Dans cette recherche, les « conditions de pauvreté » analysée se rapportent au milieu rural. Elles se résument en un manque de ressources (naturelles, financière et sociale) pour pratiquer l'agriculture ou réaliser des besoins de base (l'alimentation, des niveaux acceptables de santé et d'éducation). Le défaut de ces ressources occasionne une vulnérabilité des ménages familiaux aux chocs défavorables, liée à l'inaptitude de pouvoir les gérer ou d'y faire face. Ont été retenues pour cette étude les « conditions de pauvreté » suivantes : l'insuffisance de la sécurisation foncière, la saturation foncière, la difficulté d'achat d'aliments pour la soudure, la récurrence des dégâts de culture, l'insuffisance des revenus agricoles. En outre, le manque de l'indemnisation des victimes des dégâts de culture, le nombre de ménages par famille et d'enfants à charge, et le faible niveau d'instruction sont également pris en

compte. Cette étude s'appuie sur deux techniques de collecte de données : la recherche documentaire et les enquêtes de terrain (une observation, des entretiens et une enquête par questionnaire) précédées par une enquête exploratoire. La recherche documentaire a permis recueillir des données démographiques et cartographiques qui sont provenus de l'Institut National de la Statistiques (INS-2014).

La fragmentation de la zone d'étude selon les niveaux de la dégradation s'appuie sur des critères indiquant l'existence d'une pression sur les terres mis en cultures. Il s'agit de la pratique de l'agriculture sur brûlis (A) ; l'abandon de la pratique de la jachère (B) ; l'utilisation des engrais organiques (C) ; saturation foncière (D). La densité de la population (E) a été également prise en compte. Les informations ont été ensuite collectées à partir d'une enquête exploratoire. Des indices de dégradation ont été calculés par sous-préfecture, en attribuant une côte allant de 2 à 6 à chacun des critères. La classification des indices s'est faite en trois niveaux de dégradation « forte », « moyenne » et « faible ». Elle a permis de prendre en compte la différenciation dans l'espace d'une variable comme l'accès à de nouvelles terres.

Ne pouvant pas réaliser une enquête exhaustive à l'échelle du département, un échantillonnage de personnes a été nécessaire. L'enquête par questionnaire a été menée auprès de 384 chefs de ménages agricoles répartis dans 87 villages (tableau n°1). La détermination de l'échantillon représentatif des chefs de ménages a nécessité le recours aux données de la répartition des ménages du département de Korhogo par sous-préfecture et branche d'activité selon le sexe du chef (INS-RGPH, 2014). Pour avoir la taille de l'échantillon, la formule suivante d'EL MARHOUM Adil a été

appliquée (1999) :
$$n = \frac{Z^2(PQ)N}{[e^2(N-1)+Z^2(PQ)]}$$

Tableau n°1: Répartition des chefs de ménages agricoles et des villages à enquêtés selon les sous-préfectures, et en fonction du niveau de dégradation des terres agropastorales

		Sous-préfecture	Effectif total des chefs de ménages agro-pastoraux		Echantillon des chefs de ménages agro-pastoraux à enquêter			
			Sexe		Total	Sexe		
			Hommes	Femmes		Hommes	Femmes	Total
Niveau de Dégradation	Fort	Korhogo	6294	891	7185	71	10	81
		Lataha	2636	452	3088	30	5	35
		Karakoro	2268	195	2463	26	2	28
		Sohouo	1641	177	1818	19	2	21
	Moyen	Dassoungboho	785	103	888	9	1	10
		Komborodougou	1088	148	1236	12	2	14
		Tioroniaradougou	1446	330	1776	17	3	20
		Koni	1140	103	1243	13	1	14
		Napieleodougou	2158	349	2507	25	4	29
		Nganon	505	2	507	6	0	6
	Faible	Kombolokoura	403	17	420	5	0	5
		Niofoin	2588	132	2720	29	2	31
		Kanoroba	1767	179	1946	20	2	22
		Nafoun	503	27	530	6	0	6
		Sirasso	2809	160	2969	32	2	34
		Kiemou	2439	57	2496	27	1	28
	Département de Korhogo		30470	3322	33792	347	37	384

Source : INS, RGPH-2014, Enquêtes de terrain, Décembre 2016/Août 2017

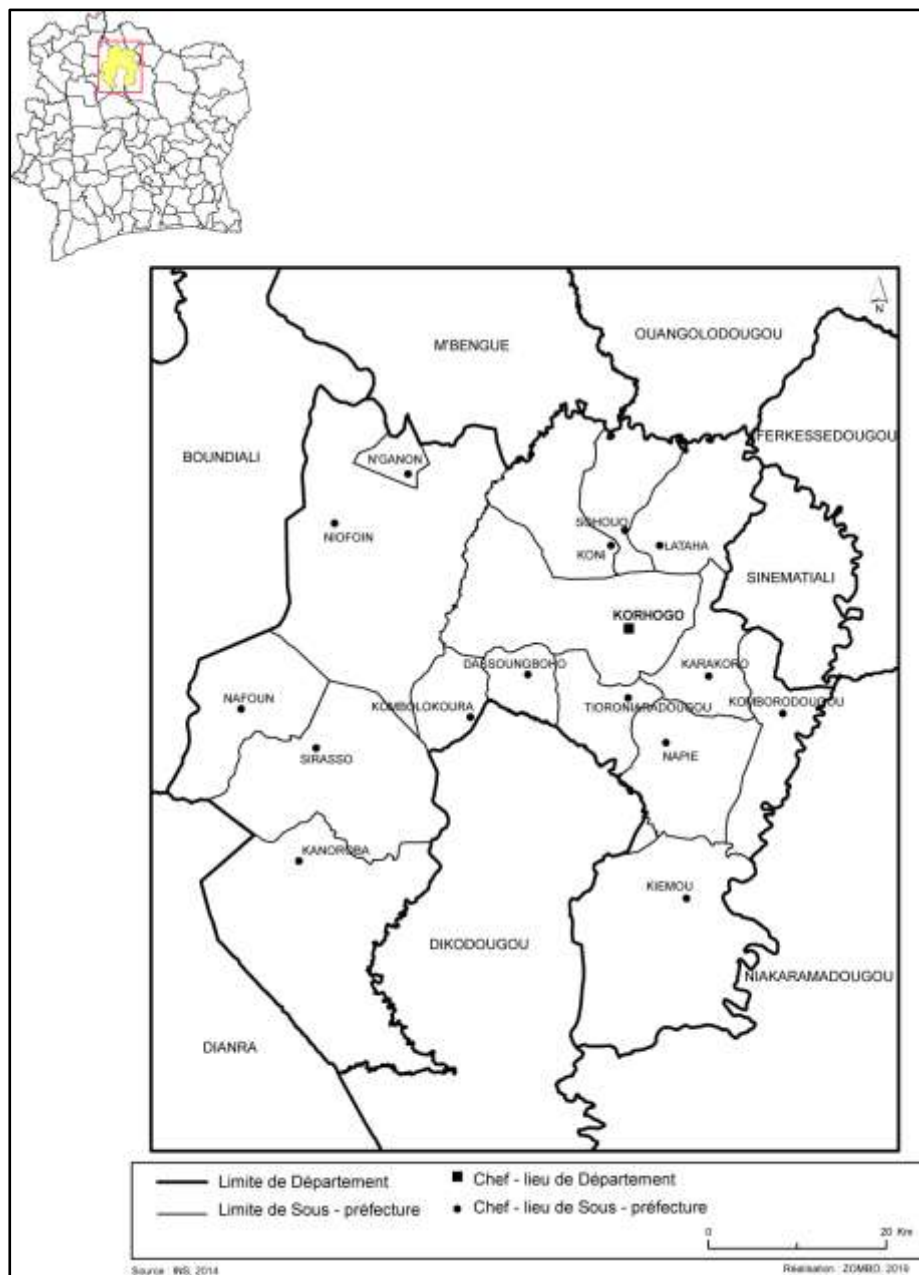
Le choix des chefs de ménage enquêtés a reposé sur un certain nombre de critères spécifiques susceptibles d'avantager la vérification des hypothèses de l'étude. Il s'agit de : l'expérience professionnelle, les cultures principales pratiquées, la possession de grandes surfaces de cultures, la possession d'un cheptel bovin et le sexe. Les informations recueillies à travers la recherche documentaire et les enquêtes sur le terrain, ont subi un dépouillement manuel et informatique. Le masque de saisie a été élaboré avec le logiciel sphinx 5 pour l'analyse des données quantitatives.

Dans la perspective de mettre en évidence l'impact des déterminants de la pauvreté sur l'état de l'environnement, nous avons effectué des analyses factorielles de correspondances. Au seuil de significativité de 5%, les tests d'association ont été réalisés à l'aide du test khi-deux (khi 2) de Karl Pearson. Ce test est d'une importance capitale, car il permet de montrer l'indépendance (pas d'influence) ou la dépendance (influence) des « conditions de pauvreté » de l'état de l'environnement. En d'autres termes, c'est un test statistique qui nous permet d'affirmer ou d'infirmer si la pauvreté des exploitations familiales influence ou pas l'état de l'environnement. Le

but du test : le test d'indépendance du chi-carré vise à déterminer si deux variables observées sur un échantillon sont indépendantes ou non. Ce test s'applique lorsqu'on souhaite démontrer l'indépendance ou la dépendance de deux critères dans une expérience. Ce test s'effectue sur la base d'un tableau croisé (ou de contingence) : plusieurs échantillons pouvant être classés selon un certain nombre de colonnes (critère 1) et de lignes (critère 2) (Fayçal, 2011-2012). Pour calculer les effectifs théoriques, la formule suivante a été appliquée : Effectif théorique = (Total Ligne × Total Colonne)/Grand Total. Le calcul du Khi 2 s'obtient à partir de la formule suivante : $\text{Khi } 2 = (\text{effectif observé} - \text{effectif théorique})^2 / \text{effectif théorique}$. Le degré de liberté (DDL) est calculé avec la formule : $\text{DDL} = (\text{Nombre de lignes} - 1) \times (\text{Nombre de colonnes} - 1)$.

Le volet cartographique a été fait à l'aide des logiciels Arcview GIS 3.2 et 3.3. En outre, l'utilisation du logiciel Microsoft Excel s'est avérée nécessaire pour l'expression des données sous forme de figure (graphique). En outre, l'usage d'un appareil photo numérique a été également indispensable pour la prise de vue. La figure 1 indique le cadre spatial d'étude. Le département de Korhogo est limité au Nord par les départements de Ouangolodougou, de Tengréla et la frontière du Mali ; au Sud par les départements de Dikodougou, de Niakaramandougou et de Mankono ; à l'Est par le département de Ferkessédougou et à l'Ouest par le département de Boundiali.

Figure n°1 : Localisation du département de Korhogo



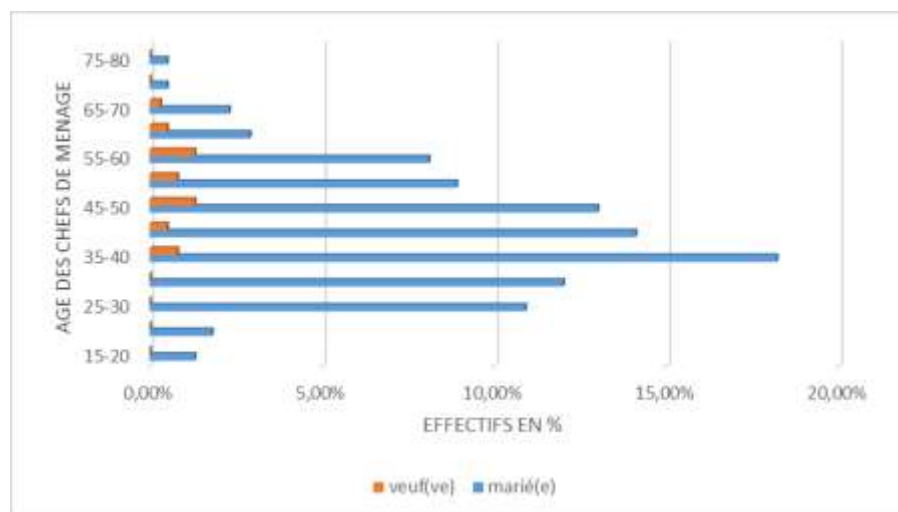
2. Résultats

2.1 Caractéristiques sociodémographiques des ménages agricoles

2.1.1 Des familles à plusieurs ménages souvent polygamiques

Les résultats d'enquête montrent que la plupart (94,5 %) des chefs de ménages agricoles sont mariés. A peu près 5,5 % parmi ceux-ci sont veufs. Les veuves sont composées de personnes adultes et de vieilles dont l'âge varie entre 35 à 70 ans (figure n°2).

Figure n°2 : Répartition des chefs de ménages selon l'âge et la situation matrimoniale



Source : Nos enquêtes de terrain, Décembre 2016/Août 2017

La plupart des foyers sont polygamiques. Les chefs de ménage possèdent généralement deux femmes. Les hommes qui possèdent une seule femme représentent 34,87%. Par contre, 48,41% et 13,25% des chefs de ménages possèdent respectivement deux femmes à trois femmes. Les chefs de ménages qui ont quatre ou cinq femmes sont respectivement estimés à 2,88% et 0,57%.

2.1.1 Des exploitants agricoles ayant de nombreux enfants à charge

La répartition des ménages selon le nombre d'enfants à charge aide à mesurer non seulement la taille des ménages, mais aussi les pressions alimentaires, financières, matérielles, éducationnelles, etc., du capital humain sur le ménage lui-même et notamment sur le chef de ménage. Le tableau n°2 indique le nombre d'enfants à charge des exploitants agricoles.

Tableau n°2 : Répartition des chefs de ménages par sexe selon le nombre d'enfants à charge

Nombre d'enfants à charge	Femmes		Hommes		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Aucun	0	0,0	3	0,8	3	0,8
1-4	20	5,2	53	13,8	73	19,0
5-9	15	3,9	127	33,1	142	37,0
10-14	2	0,5	116	30,2	118	30,7
15-19	0	0,0	29	7,6	29	7,6
20-24	0	0,0	11	2,9	11	2,9
25-29	0	0,0	5	1,3	5	1,3
30-34	0	0,0	2	0,5	2	0,5
35-39	0	0,0	1	0,3	1	0,3
Total	37	9,6	347	90,4	384	100

Source : Nos enquêtes de terrain, Décembre 2016/Août 2017

La plus grande partie des répondants (67,7%) assume la charge de 5 à 14 enfants. De façon plus détaillée, 19% de chefs de ménage ont moins de 5 enfants à charge ; 37% prennent en charge 5 à 9 enfants ; 30,7% endossent la charge de 10 à 14 enfants. Au-delà de 14 enfants à charge, les chefs de ménages sont uniquement de sexe masculin. Les familles sont très nombreuses et les chefs de ménages assument la charge d'un très grand nombre de personnes à charge. 7,6% portent la charge de 15 à 19 enfants. Certains assument la charge de 20 à 24 enfants (2,5%), d'autres de 25 à 29 enfants (1,3%) ; de 30 à 34 enfants (0,5%) ; et même de 35 à 39 enfants (0,3%). Dans ces derniers cas où les enfants à charge sont très nombreux, la famille comporte très souvent le ménage du chef de famille et les ménages de ses frères, demi-frères et de ses fils et neveux mariés (tableau n°2).

2.1.2 Des exploitations familiales formées de plusieurs ménages

La majorité des familles enquêtées (64,80%) est constituée d'un seul ménage. Cependant, certaines familles (18,8%) sont constituées d'au moins 2 ménages tandis que d'autres (15,4%) en compte 3 ou 4. Il arrive aussi que dans certaines circonstances la famille comprenne 5 à 7 ménages (tableau n°3).

Tableau n°3 : Proportion des exploitations familiales selon le nombre de ménages et en fonction du sexe

Nombre de ménages	Femmes		Hommes		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
1	35	94,6	214	61,7	249	64,8
2	1	2,7	71	20,5	72	18,8
3	1	2,7	45	13,0	46	12,0
4	0	0,0	13	3,7	13	3,4
5	0	0,0	1	0,3	1	0,3
6	0	0,0	1	0,3	1	0,3
7	0	0,0	2	0,6	2	0,5
Total	37	100	347	100	384	100

Source : Nos enquêtes de terrain, Décembre 2016/ Août 2017

2.1.3 Des chefs de ménage majoritairement analphabètes

L'étude a montré que le niveau d'instruction au sein des chefs de ménages agricoles est relativement bas. Cette situation présentée par le tableau n°4.

Tableau n°4 : Répartition des chefs de ménages selon le niveau d'instruction et en fonction du sexe

Niveau d'instruction	Femmes		Hommes		TOTAL	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Analphabète	33	89,2	282	81,3	315	82,0
Ecole coranique	0	0,0	3	0,9	3	0,8
Primaire	2	5,4	44	12,7	46	12,0
Secondaire	2	5,4	18	5,2	20	5,2
Supérieur	0	0,0	0	0,0	0	0,0
TOTAL	37	100	347	100	384	100

Source : Nos enquêtes de terrain, Décembre 2016/Août 2017

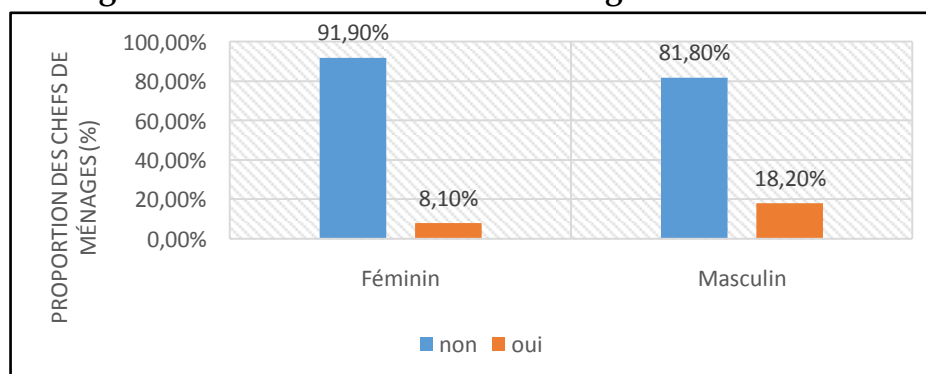
La majeure partie des chefs de ménage (82,0%) n'ont jamais été inscrits dans une école ou un centre d'alphabétisation ; 12 % ont un niveau d'instruction primaire ; 5,2 % ont un niveau d'instruction secondaire, et 0,8% ont fait une école coranique. Aucun des enquêtés n'a un niveau d'instruction supérieur. Le niveau d'instruction selon le sexe montre que les femmes (89,2%) apparaissent bien moins lettrées que les hommes (81,3%). Cependant, parmi elles, certaines ont un niveau d'instruction primaire et secondaire (tableau n°4).

2.2 L'insécurité alimentaire saisonnière

2.2.1 L'insuffisance des productions agricoles

Les résultats sur la suffisance des ressources alimentaires issues de la production propre des ménages ruraux montrent que le département de Korhogo est durement touché par un déficit dans la couverture des besoins minima. Sur 100 ménages, environ 83 n'arrivent pas à satisfaire leurs besoins alimentaires avec leur propre production. D'une manière fondamentale, on peut affirmer que la campagne agricole de l'année précédente n'a pas pu satisfaire les besoins alimentaires. Signalons, par ailleurs, que les femmes (91,9%) sont encore plus touchées que les hommes (81,8%) ; voir Figure n°4.

Figure n°3 : Suffisance des revenus agricoles selon le sexe



Source : Nos enquêtes de terrain, Décembre 2016/Août 2017

Les zones de dégradation forte et moyenne sont fortement frappées par une insuffisance alimentaire. Dans les sous-préfectures de ces zones, seulement 12 à 14% des ménages agropastoraux en moyenne, satisfont leurs besoins en nourriture. Loin d'être meilleure, cette situation est néanmoins deux fois mieux dans la zone de dégradation faible où la moyenne calculée est de près de 30% (tableau n°5).

Tableau n°5 : Répartition des chefs d'exploitation par sous-préfectures selon la suffisance des revenus agricoles, en fonction des niveaux de dégradation

		Suffisance des revenus agricoles (en %)			
		Sous-préfecture	Oui	Non	Total
Niveau de dégradation	Fort	Korhogo	18,5	81,5	100
		Lataha	11,4	88,6	100
		Karakoro	0,0	100	100
		Sohouo	28,6	71,4	100
	Moyen	Dassoungboho	10,0	90,0	100
		Komborodougou	7,1	92,9	100
		Tioniaradougou	5,0	95,0	100
		Koni	7,1	92,9	100
		Napieledougou	10,3	89,7	100
		Nganon	33,3	66,7	100
	Faible	Kombolokoura	40,0	60,0	100
		Niofoin	19,4	80,6	100
		Kanoroba	45,5	54,5	100
		Nafoun	33,3	66,7	100
		Sirasso	5,9	94,1	100
		Kiemou	35,7	64,3	100
	Département de Korhogo		17,2	82,8	100

Source : Nos enquêtes de terrain, Décembre 2016/Août 2017

Certes, l'insuffisance de pluie pourrait expliquer cette situation, mais il faut souligner que le besoin de liquidités monétaires contraint parfois les agriculteurs à vendre de temps à autre une partie des récoltes destinées à l'autoconsommation (photo n°1).

Photo n°1 : Battage du riz pour la vente à Dagba



Cliché : Sitway S., Juillet 2017

2.2.2 La soudure agricole

La soudure est la période qui sépare la fin de la consommation de la récolte de l'année précédente et l'épuisement des réserves des greniers, de la récolte suivante.¹

Sur l'ensemble de l'année, la part des achats, pendant la soudure, reste très élevée. Le tableau n°6 présente la proportion des chefs de ménage qui achètent les aliments pendant la soudure en fonction du nombre de mois.

Tableau n°6 : Répartition des chefs de ménages agricoles selon la vulnérabilité en période de soudure et en fonction du nombre de mois d'achat des aliments

Nombre de mois	Achats d'aliments pour la soudure					
	Oui		Non		TOTAL	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Aucun	0	0,0	111	28,9	111	28,9
1-4	230	59,9	0	0,0	230	59,9
5-8	29	7,6	0	0,0	29	7,6
9-12	14	3,6	0	0,0	14	3,6
TOTAL	273	71,1	111	28,9	384	100

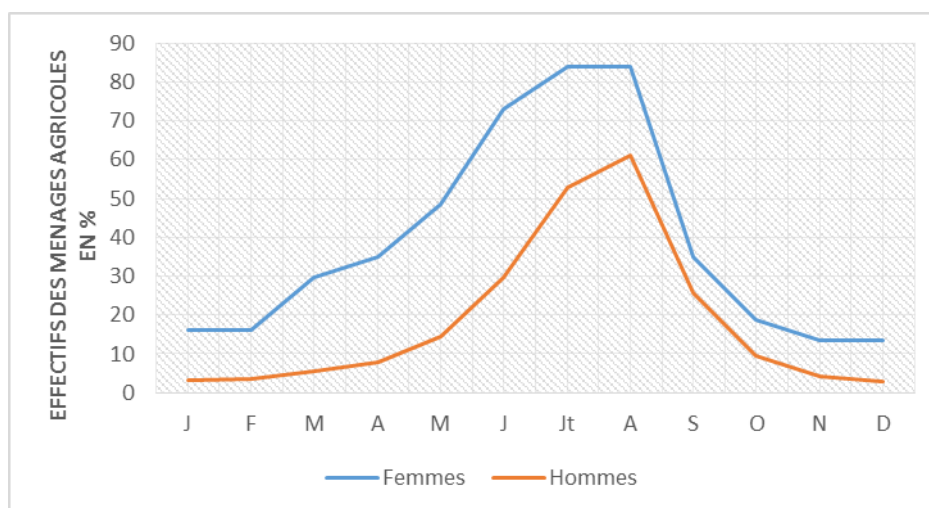
Source : Nos enquêtes de terrain, Décembre 2016/Août 2017

Avant les récoltes, 71,10% des ménages doivent faire face à des épisodes d'achats de vivriers durant la soudure, contrairement à un peu plus du quart (28,9% précisément) qui réussit une bonne optimisation temporelle de la gestion des réserves à l'échelle familiale (greniers). La soudure peut durer un ou plusieurs mois. Ainsi, la majorité des individus enquêtés (59,9%) achètent du vivrier sur 1 à 4 mois ; 7,6% ont recours à l'achat sur 5 à 8 mois ; et 3,6% sont frappés par des périodes de longue soudure allant de 9 à 12 mois. Dans l'ensemble, les agriculteurs achètent du vivrier tous les mois de

¹ <http://www.rfi.fr/contenu/20091107-periode-soudure-sahel>

l'année. La figure n°5 montre la proportion des ménages agricoles qui achètent les aliments pendant la soudure.

Figure n°4 : L'évolution des achats d'aliments en période de soudure agricole en fonction du sexe sur une année



Source : Nos enquêtes de terrain, Décembre 2016/Août 2017

Les premières véritables difficultés alimentaires apparaissent dès le mois de janvier pour s'achever en août avant les récoltes. La sévérité de la soudure atteint son paroxysme durant les mois de juin, juillet et août. En revanche, à partir du mois de septembre jusqu'au mois de décembre, la plupart des exploitants procède à la récolte du vivrier (ignames, arachides, du maïs, riz).

2.3 Les dégâts de culture et l'indemnisation des victimes

2.3.1 De nombreux des dégâts de culture

Il est ressorti des résultats de l'investigation de terrain que les conflits sont plus accentués dans le chef-lieu de sous-préfecture (Kanoroba) autour duquel les champs sont plus groupés. Kanoroba est un lieu de transhumance interne de troupeaux sédentaires venant de Sirasso. La sous-préfecture représente une route pour la transhumance transfrontalière de troupeaux venant du Mali en réponse à la sécheresse ou pour des raisons économiques (commerce du bétail au sud du pays), toutes choses qui expliquent l'ampleur des dégâts de culture dans la localité. Dans la localité de Noufré, les bœufs sont autorisés à paître dans la forêt de Foubou. Cependant, les dégâts de cultures y restent très importants. Dans la zone d'étude, il y a eu 55 plaintes entre les agriculteurs et éleveurs portées à la connaissance du sous-préfet de Kanoroba en 2016. En 2015, il y avait 38 cas dont les montants de dédommagements s'élevaient à 1 500 000 FCFA. Le coût du plus petit dédommagement était de 25 000 FCFA et le plus gros 280 000 FCFA. Les conflits sont

plus intenses dans les mois d'octobre, novembre et Décembre. Lorsqu'il y a des dégâts de culture, les propriétaires des parcs installés autour du champ doivent dédommager la victime. Et dans le cas où une bête d'élevage est blessée ou tuée, les propriétaires des champs à proximité du lieu où le méfait a été commis doivent payer pour le dommage subi par propriétaire de l'animal. Dans les sous-préfectures de Napiéléodougou et de Kiémou, plusieurs conflits ont été portés à la connaissance de l'autorité administrative en 2015 et en 2016. Les dédommagements effectués se situent généralement au-delà de 200 000 FCFA (tableau n°7).

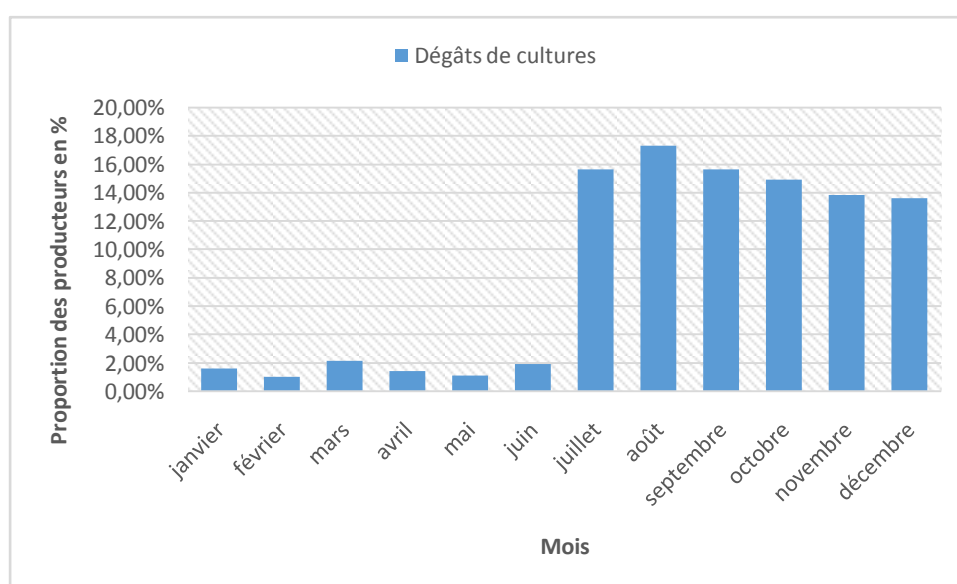
Tableau n°7: Description des conflits agriculteurs/éleveurs dans les sous-préfectures de Napiéléodougou et Kiémou de 2014 à 2016

	2015			2016		
	S/p	village	Coût (FCFA)	s/p	village	Coût (FCFA)
Conflit 1	Kiémou	Kafougo	231 330	Napié	Sorikaha	100 000
Conflit 2	Kiémou	Gobgala	200 000	Napié	Sorikaha	297 700
Conflit 3	Kiémou	Koko	280 000	-	-	-
TOTAL	1	3	711 330	1	2	397 700

Source : Sous-préfecture de Napiéléodougou, Août 2017

312 agriculteurs, soit plus de 81% de l'ensemble, ont signalé une fois au moins des dégâts de cultures ou de récoltes occasionnés sur leur exploitation par les bovins. Les dégâts s'étendent surtout en hivernage, mais aussi pendant la saison sèche à cause de la récolte de l'anacarde et l'utilisation des bas-fonds pour les cultures de contre-saison. De juillet à Décembre, la proportion des victimes des dégâts atteint plus de 40 à près de 60%. Les dégâts de cultures sont intenses de juillet à décembre (figure n°6).

Figure n°5: La période des dégâts aux cultures



Source : Nos enquêtes de terrain, Décembre 2016/Août 2017

La perte d'une partie de la production agricole, est un facteur d'accentuation de la pauvreté chez les victimes. Le tableau n°8 montre les superficies des dégâts aux cultures dans la zone d'étude.

2.3.2 *Dédommagement des victimes des dégâts de culture*

Les constatations des dégâts sur les cultures devaient donner lieu à des compensations. Toutefois, il est significatif de constater que, dans la plupart des cas, ces dommages ne sont suivis d'aucune indemnisation de l'agriculteur. 17,3% seulement des victimes des dégâts de culture avouent avoir reçu des compensations et 82,7% n'ont pas été indemnisées (tableau n°9). Les dégâts causés aux cultures et récoltes par le bétail sont surtout et avant tout réglés à l'amiable d'autant plus qu'il s'agit quelquefois des animaux d'un proche. De plus, le souci du maintien des "bonnes relations" dans l'arène villageoise conduit indubitablement au renoncement de beaucoup de plaignants au dédommagement. C'est pourquoi, le règlement à l'amiable, ne traduit pas toujours la satisfaction des agriculteurs en considération des jugements rendus. Les indemnisations payées ne permettent pas toujours à la victime de compenser le préjudice subi. Visiblement, les dégâts les moins tolérés et qui font l'objet d'une poursuite préparatoire enflammée sont le plus souvent liés aux bœufs de transhumance.

Tableau n°8 : La proportion des victimes de dégâts de cultures dédommagées

Victime de dégâts de culture	Effectif des victimes	%	Dédommagement		
			Oui	Non	TOTAL
Oui	312	81,3%	17,3%	82,7%	100%
Non	72	18,8%			
TOTAL CIT.	384	100%			

Source : Nos enquêtes de terrain, Décembre 2016/Août 2017

2.3.3 *Nature et coût du dédommagement des victimes de dégâts de cultures*

Les données sur l'indemnisation des dégâts de culture indiquent que dans la plupart des cas, le dédommagement de l'agriculteur n'est pas opéré (tableau n°10).

Tableau n°9: Coût du dédommagement des victimes de dégâts de cultures

Dédommagement	Effectif des victimes	%	Nature du dédommagement		
			Somme d'argent (en FCFA)		Veau
Oui	54	17,30%	10 000-100 000	79,2%	1,9%
			100 000-200 000	11,3%	
			200 000-300 000	3,8%	
			300 000-400 000	1,9%	
			plus 400 000	1,9%	
Non	258	82,70%			
TOTAL CIT.	312	100%	98,1%	1,9%	100%

Source : Nos enquêtes de terrain, Décembre 2016/Août 2017

Les résultats révèlent que 82,70% des personnes ayant subi des préjudices n'ont reçu aucune réparation. Par contre 17,30% des victimes ont été dédommagées à l'amiable. Parmi celles-ci, 80% ont obtenu des montants qui varient de 10 000 à 100 000 FCFA. Alors que 11,3% des victimes ont bénéficié des sommes d'argent qui oscille entre 100 000 et 200 000 FCFA. Les victimes ayant obtenu plus de 200 000 FCFA représentent une proportion de 7,60%.

2.4 La raréfaction des réserves de terres

Dans les zones fortement et moyennement dégradées, la majorité des agriculteurs ne disposent plus de réserves de terres. Le tableau n°11 indique le niveau d'accès des agriculteurs aux nouvelles terres.

Tableau n°10 : Répartition des agriculteurs selon l'accès aux nouvelles terres

		Accès à de nouvelles terres						
		Sous-préfecture	Oui		Non		Total	
Niveau de dégradation	Fort	Korhogo	6	7,4%	75	92,6%	81	100%
		Lataha	10	28,6%	25	71,4%	35	100%
		Karakoro	0	0,0%	28	100%	28	100%
		Sohouo	2	9,5%	19	90,5%	21	100%
	Moyen	Dassoungboho	1	10,0%	9	90,0%	10	100%
		Komborodougou	4	28,6%	10	71,4%	14	100%
		Tioniaradougou	3	15,0%	17	85,0%	20	100%
		Koni	5	35,7%	9	64,3%	14	100%
		Napieledougou	11	37,9%	18	62,1%	29	100%
		Nganon	5	83,3%	1	16,7%	6	100%
	Faible	Kombolokoura	2	40,0%	3	60,0%	5	100%
		Niofoin	24	77,4%	7	22,6%	31	100%
		Kanoroba	14	63,6%	8	36,4%	22	100%
		Nafoun	3	50,0%	3	50,0%	6	100%
		Sirasso	23	67,6%	11	32,4%	34	100%
		Kiemou	18	64,3%	10	35,7%	28	100%
	Département de Korhogo		131	34,1%	253	65,9%	384	100%

Source : Nos enquêtes de terrain, Décembre 2016/Août 2017

Plus de 60 à environ 93% des exploitants n'ont plus accès à de nouvelles terres dans les sous-préfectures de Korhogo, Lataha, Karakoro, Sohoun, Dassoungboho, Komborodougou, Tioroniaradougou, Koni, Napieleodougou (tableau n°11).

2.5 La corrélation entre les différents déterminants de la pauvreté

2.5.1 Les disponibilités de terres arables et l'achat d'aliments pour la soudure

La terre constitue un capital physique, facteur de production. On considère que pour des personnes qui vivent essentiellement de l'agriculture, la difficulté d'accès ce capital peut jouer positivement sur le nombre de ménages en période de soudure (crise alimentaire). La corrélation entre les disponibilités de terres de culture et l'achat d'aliments pendant la soudure est mise en évidence par le tableau n°12.

Tableau 11 : La relation entre la disponibilité de terres arables et l'achat d'aliments pendant la soudure

		Disponibilité de la terre			
		Oui	Non	TOTAL	
Achat d'aliments	Oui	Effectif	78	195	273
		%	28,6	71,4	100
	Non	Effectif	53	58	111
		%	47,7	52,3	100
Total du département de Korhogo		Effectif	131	253	384
		%	34,1	65,9	100

Source : Nos enquêtes de terrain, Décembre 2016/Août 2017

- Les hypothèses à émettre :

Hypothèse nulle (H0) : Disponibilité de la terre est indépendante de l'achat des aliments pendant la soudure.

Hypothèse alternative (H1) : Disponibilité de la terre est dépendante de l'achat des aliments pendant la soudure.

Le Khi 2 calculé (11,42) est supérieur au Khi 2 des tables (3,84), alors nous rejetons l'hypothèse d'indépendance. Donc, il existe un lien entre la disponibilité de la terre et l'achat des aliments durant la soudure. On constate alors que la plupart des paysans frappés par l'indisponibilité des terres agricoles et confinés ainsi à la culture des mêmes parcelles, sont beaucoup plus poussés à acheter des aliments en temps de soudure. On peut émettre également l'idée que ces terres surexploitées sont devenues peu productives ce qui influence fortement la disponibilité alimentaire d'une paysannerie qui dépend essentiellement des récoltes du vivrier conservé généralement dans des greniers.

2.5.2 L'influence des dégâts de culture sur la suffisance des revenus agricoles

La plupart des agriculteurs sont victimes des dégâts de culture. Ces destructions peuvent porter préjudice à la capacité des paysans à vivre correctement des

productions agricoles et les appauvrir. Cette corrélation est mise en évidence par le tableau n°13.

Tableau° 13 : Dégâts de culture et la suffisance des revenus agricoles

			Suffisance revenu		
			Oui	Non	TOTAL
Dégâts de cultures	Oui	Effectif	55	257	312
		%	17,6	82,4	100
	Non	Effectif	11	61	72
		%	15,3	84,7	100
Total du département		Effectif	66	318	384
		%	17,2	82,8	100

Source : Nos enquêtes de terrain, Décembre 2016/ Août 2017

- Choix des hypothèses :

Hypothèse nulle (H0) : La suffisance du revenu pendant la soudure est indépendante des dégâts de cultures

Hypothèse alternative (H1) : La suffisance du revenu est dépendante des dégâts de cultures.

Le Khi 2 calculé (13,712) est supérieur au Khi 2 des tables (3,84), alors nous rejetons l'hypothèse (H0) d'indépendance. A la lumière du test de Khi 2, il apparait que la survenance des dégâts de cultures occasionne une diminution de la production agricole. Cette situation a un impact négatif sur les revenus de la victime.

2.5.3 La relation entre la saturation foncière et la suffisance du revenu

La majorité des agriculteurs reste attachée essentiellement à l'agriculture comme moyen de subsistance. Dans le cas où ces derniers sont contraints de travailler les mêmes terres, en état de dégradation, leur moyen essentiel de subsistance peut se trouver menacé (tableau n°14).

Tableau n°14 : Suffisance des revenus et la saturation foncière

			Suffisance des revenus		
			Oui	Non	TOTAL
Saturation foncière	Oui	Effectif	37	126	163
		%	22,7	77,3	100
	Non	Effectif	29	192	221
		%	13,1	86,9	100
Total du département		Effectif	66	318	384
		%	17,2	82,8	100

Source : Nos enquêtes de terrain, Décembre 2016/Août 2017

- Choix des hypothèses :

Hypothèse nulle (H0) : La suffisance du revenu est indépendante de la saturation foncière

Hypothèse alternative (H1) : La suffisance du revenu est dépendante de la saturation foncière

Le Khi 2 calculé (5,85) est supérieur au Khi 2 des tables (3,84), alors nous rejetons l'hypothèse (H0) d'indépendance. Donc, la suffisance du revenu est dépendante de la saturation foncière. On peut expliquer la disparition du système traditionnel de la "jachérisation" est devenu une contrainte pour les paysans. Ces derniers sont donc contraints de cultiver des terres devenues pauvres par leur surexploitation et les revenus tirés de la vente des récoltes sont de plus en plus quelconques.

2.5.4 L'influence de l'indemnisation des victimes des dégâts de culture sur la suffisance des revenus

La récurrence des dégâts de culture doit être prise en considération parmi les facteurs limitant la capacité des exploitations agricoles à satisfaire leurs besoins. Le dédommagement des victimes aide celles-ci à être moins exposées à l'insuffisance des revenus (tableau n°16).

Tableau n°26 : Suffisance des revenus agricoles et dédommagement des victimes des dégâts de culture

		Suffisance des revenus			
		Oui	Non	TOTAL	
Dédommagement des victimes des dégâts de culture	Oui	Effectif	13	41	54
		%	24,1	75,9	100
	Non	Effectif	42	216	258
		%	16,3	83,7	100
Total du département		Effectif	55	257	312
		%	17,6	82,4	100

Source : Nos enquêtes de terrain, Décembre 2016/Août 2017

- Choix des hypothèses :

Hypothèse nulle (H0) : La suffisance des revenus est indépendante du dédommagement des victimes des dégâts

Hypothèse alternative (H1): La suffisance des revenus est dépendante du dédommagement des victimes des dégâts

Le Khi 2 calculé (1,34) est inférieur au Khi 2 des tables (3,84), alors nous rejetons l'hypothèse (H1) de dépendance. Donc, la suffisance des revenus est indépendante du dédommagement des victimes des dégâts de culture. On peut supposer que les dédommagements ne sont pas assez significatifs pour impacter les revenus des victimes. En plus, les conflits sont le plus souvent réglés à l'amiable ; un mode d'emploi qui conduit généralement à l'impossibilité de trancher l'affaire à cause de la volonté de préserver de bons rapports entre villageois. Il arrive aussi que les bœufs appartiennent à la victime elle-même ou à ses proches.

3. Discussion

La plupart des exploitants agricoles (94,5 %) est mariée. Les hommes se marient très jeunes entre 25 et 30 ans. La proportion des chefs de ménage polygames est également très élevée ; elle est de 65,13%. Les familles sont très nombreuses et les chefs de ménages assument la charge de plusieurs enfants nés des ménages du chef de famille, de ses frères, demi-frères, fils et neveux. La plus grande partie des chefs d'exploitation (67,7%) assume la charge de 5 à 14 enfants. Mais, près de 13% des familles comptent entre 15 et 39 enfants à charge. La CEDEAO (2015, p.13) estime que plus de 90% de la production agricole en Afrique de l'Ouest est le fait d'exploitations dont le capital et la main d'œuvre sont fournis par la famille. Toutefois H. KHALOUKI (2009, p.169) fait remarquer que :

«L'environnement de développement des enfants en milieu rural produit une spirale de pauvreté qui enchaîne les générations actuelles et futures. L'ignorance et la pauvreté produit des enfants analphabètes, ignorants et incapables de sortir de la spirale de la pauvreté puisqu'ils ne sont pas ni préparés que changement, ni outillés de savoir et savoir-faire indispensables à toute tentative de changement».

Les résultats des enquêtes montrent que le niveau d'instruction des chefs de ménage est généralement très bas ; en témoigne le pourcentage élevé de non instruits (82,0%). Ce résultat est similaire au constat issu des enquêtes de l'INS (2015, p. 29, 70) selon lequel, 83,5% des pauvres résident dans des ménages dont le chef a au plus le niveau primaire de l'enseignement général (ou son équivalent). Les ménages dont le chef travaille dans l'agriculture traditionnelle sont enclins à la pauvreté monétaire. Ainsi chez les agriculteurs, environ 5 personnes sur 10 sont-elles pauvres. Le Rapport National sur le Développement Humain Durable (RNDH), édition 2005 du Mali écrit que la responsabilité des échecs des actions de développement peut être imputée à la résistance des ruraux au changement, à leur ignorance due à l'analphabétisme ou tout simplement à la mentalité paysanne» (ODHD/LCPM et PNUD Mali, 2005, p.77)

Dans la zone dense de Korhogo (zone fortement et moyennement peuplées), plus de 60 à environ 93% des exploitants n'ont plus accès à de nouvelles terres. Avec la marge d'erreur de 5% et le seuil de confiance de 95, le test de Khi 2 révèle que dans des conditions de disparition du système traditionnel de la "jachérisation" et de faible intensification agricole, les revenus agricoles dans les zones de saturation foncière sont de plus en plus maigres. En outre, le même test montre que la plupart des paysans frappés par l'indisponibilité des terres agricoles sont ceux-là mêmes qui achètent le plus d'aliments en temps de soudure. Ces résultats sont consolidés par une étude menée par le FIDA (2016, p.1, 2) sur les populations rurales en République de Côte d'Ivoire. Cette étude montre que la plupart des pauvres du pays sont de petits agriculteurs. Les plus démunis d'entre eux étant ceux avec un accès limité voire inexistant à la terre (...).

Les dégâts de cultures sont répétés. Plus de 81% des agriculteurs ont subi au moins une fois des dégâts de cultures ou de récoltes occasionnés par les bœufs. Ces dégâts s'étendent sur toute l'année ; mais, de juillet à Décembre la proportion des victimes des dégâts atteint plus de 40 à près de 60%. Cette récurrence dégâts de cultures avait été considérée par J. STESENS (2002, p.32) quand il avait écrit : «il est fort probable que les conflits entre éleveurs et cultivateurs s'amplifieront (...) ».

Les accords à l'amiable entre les agriculteurs et les éleveurs sont encouragés, mais la plupart des victimes (83%) ne sont pas généralement dédommagées. Cette prééminence du règlement à l'amiable peut trouver son fondement dans le décret 96-433 du 3 juin 1996 relatif au règlement des différends entre agriculteurs et éleveurs. En effet, ce décret stipule que la commission villageoise qui intervient en premier ressort règle, de façon amiable, les litiges.

Le test de Khi 2 atteste que les victimes des dégâts de cultures sont encore plus atteintes par l'insuffisance des revenus agricoles. Par ailleurs, les dédommagements ne sont pas assez significatifs pour inverser cette tendance. Environ 83 % des ménages n'arrivent-ils pas à satisfaire leurs besoins alimentaires. Cette situation est beaucoup plus accentuée dans la zone dense où les proportions évoluent autour de 90%. La plupart des ménages agricoles (71,10%) doivent faire face à des épisodes d'achats de vivriers durant la soudure, qui s'étend sur toute l'année dans certaines familles. La sévérité de la soudure atteint son paroxysme durant les mois de juin, juillet et août. Dans cette période, plus de 63% des familles manque de nourriture. Des enquêtes menées par le MINAGRI et *al.* (2013, p.5, 7), souligne que dans le Nord de la Côte d'Ivoire, la période de soudure a été toujours difficile pour les ménages. La situation est plus inquiétante dans la zone dense autour de Korhogo notamment où la pression foncière amène les ménages agricoles à cultiver de petites surfaces et à ne pas pouvoir disposer de cultures de rente (coton, anacarde). Dans le Sud-Kivu (République Démocratique du Congo) M. T. ADHAMA et *al.*, (2013, p.117) observent également que, la période de soudure agricole est reconnue et constitue une phase difficile de survie du paysan au niveau de ménages.

Conclusion

En définitif, nos investigations ont révélé que plusieurs conditions dans lesquelles vivent les ménages agropastoraux se conjuguent pour créer la pauvreté. Les familles sont généralement composées de plusieurs ménages avec évidemment de nombreux enfants constituant une main d'œuvre. La majorité des chefs de ménage (82,0%) n'est instruite. Cette étude montre que plus de 60 à environ 93% des exploitants ont un accès limité voire inexistant à la terre. De plus, la sécurisation foncière est loin d'être une réalité. La plupart des exploitants (81%) ont été victimes de dégâts de cultures ou de récoltes occasionnés par les bœufs. Plus grave presque toutes les

victimes (83%) ne sont pas dédommagées. Dans ces conditions, environ 83 % des ménages sont soumis à une vulnérabilité alimentaire.

Références bibliographiques

ADHAMA Mirindi Trésor, BALAGIZI Karhagomba Innocent, NYAKABASA MugulaSébastien, Mike LIMBUKO, Marc MUDERHWA, KATWANYI Kabika, MUSHAGALUSA Baciyunjuze Timothée (2013) : Adaptation des ménages paysans péri-urbains en période de soudure agricole dans le sud-kivu. Cahiers du CERUKI, Nouvelle Série n°44, p.113-126

BANQUE MONDIALE (2008) : L'agriculture au service du développement. Rapport sur le développement dans le monde. Banque Mondiale, Washington, 375p

BANQUE MONDIALE (2015) : Rapport annuel 2015. Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et de l'Association internationale de développement (IDA), Washington, 63p

CEDEAO (2005) : Mémoire relatif aux enjeux du secteur agricole dans la politique de commerce extérieur de la CEDEAO : implications pour la négociation de l'Accord de Partenariat Économique avec l'Union européenne. Préparé pour la réunion du 17-18 Novembre 2005, 10p

Décret n°96-433 du 3 juin 1996 relatif au règlement des différends entre les agriculteurs et les éleveurs JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE du 29 août 1996, p 840-841

FAO (2018) : « Travaillons pour la Faim Zéro », Cahiers d'activités de la FAO, Rome, 22p

FIDA (2016a) : Investir dans les populations rurales en République de Côte d'Ivoire, 4p

FIDA (2018) : Rapport annuel 2017, FIDA, Rome (Italie), 71p

INS (2015) : Enquêtes sur le niveau de vie des ménages en Côte d'Ivoire (ENV 2015). République de Côte d'Ivoire, Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement, Direction Générale du Plan et de la Lutte contre la Pauvreté, 91p

LINIGER Hanspeter, RIMA Mekdaschi Studer, HAUERT Christine et GURTNER Mats (2011) : La pratique de la gestion durable des terres. Directives et bonnes pratiques en Afrique subsaharienne. TerrAfrica, Panorama mondial des approches et technologies de conservation (WOCAT) et Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), 243p

INS (2015) : Enquêtes sur le niveau de vie des ménages en Côte d'Ivoire (ENV 2015). République de Côte d'Ivoire, Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement, Direction Générale du Plan et de la Lutte contre la Pauvreté, 91p

KHALOUKI Hassan (2009) : Étude sur le travail des enfants dans l'agriculture : Région de Meknès-Tafilalet, Maroc. Children and Youth in the Labour Process in Africa, CODESRIA, Sénégal, p. 151-174

ODHD/LCPM et UNDP Mali (2005) : Rapport 2005 sur le développement humain au Mali : Gestion de l'environnement pour un développement humain durable. Bamako, 175p (Disponible à <http://www.ml.undp.org/html/RNDH2006.pdf>)

MINAGRI [Côte d'Ivoire], PAM et FAO. Evaluation de la sécurité alimentaire à l'Ouest et au Nord : données d'octobre 2013. Abidjan, Côte d'Ivoire, 26p

Ministère de l'Agriculture (2015) : Recensement des Exploitants et des Exploitations Agricoles (REEA_2015) : Manuel de l'Agent Recenseur. Direction des Statistiques de la Documentation et de l'Informatique, Abidjan, Plateau CAISTAB 8eme étage, 70p

MINISTERE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT (2019) : Rapport volontaire d'examen national de la mise en œuvre des objectifs de développement durable en côte d'ivoire, 153p

MINRAH (Ministère des Ressources Animales et Halieutiques), (2013) : 9ième conférence des Ministres africains en charge des Ressources Animales. Politique de développement de l'élevage en Côte d'ivoire. Direction de la Planification et des Programmes (DPP), 13p

NATIONS UNIES (2017). Rapport sur les objectifs de développement durable 2017. New York, 60p. Disponible sur : <https://unstats.un.org/sdgs>

PNUD (2000): Vaincre la pauvreté humaine, Rapport du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) sur la pauvreté 2000, New York, 144 pages.

PNUD (2011) : Rapport sur le développement humain 2011 : Durabilité et équité : Un meilleur avenir pour tous. 195p. Disponible sur http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr_2011_fr_summary.pdf